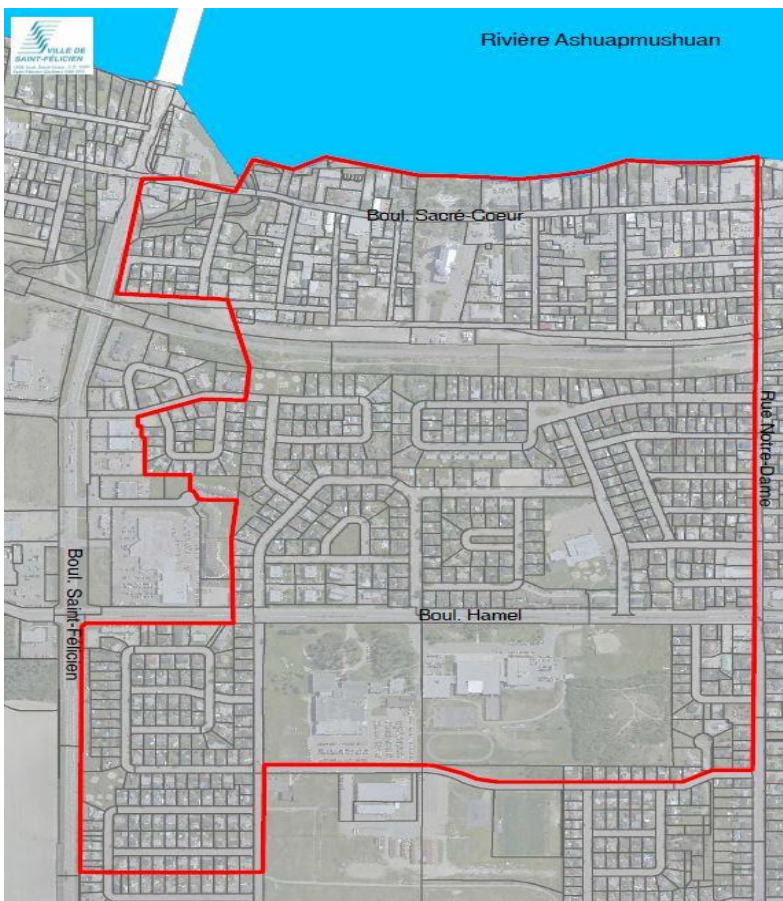


PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN A MIS SUR PIED POUR L'ANNÉE 2018-2019
UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE ET L'AJOUT DE LOGEMENT



Ce programme s'applique
AU SECTEUR SUIVANT :

Secteur correspondant au
quadrilatère formé
de la rivière Ashuapmushuan, de la
rue Notre-Dame, de la voie de
contournement et du boulevard
Saint-Félicien.

Conditions d'admissibilité :

- ✓ Que le bâtiment principal soit âgé de 25 ans et plus;
- ✓ Que la résidence n'ait bénéficié d'aucune subvention antérieure provenant d'un programme relevant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou tout autre programme relevant de la Ville de Saint-Félicien dans les dix (10) dernières années.
- ✓ Les travaux reconnus doivent être exécutés par un entrepreneur possédant la licence appropriée par la Régie du bâtiment du Québec.

Deux volets :

- ✓ **Volet rénovation résidentielle** : Vise l'octroi d'une aide financière à toute personne qui, propriétaire-occupant d'un bâtiment résidentiel fait réaliser les travaux suivants : Enveloppe extérieure du bâtiment principal (toiture, galerie, revêtement extérieur, fenestration, portes), correction de défauts liés à la sécurité des occupants et travaux visant l'ajout de logement;
- ✓ **Volet recyclage** : Vise l'octroi d'une aide financière à toute personne qui, propriétaire d'un bâtiment non résidentiel réalise ou fait réaliser des travaux visant à transformer une partie ou la totalité du bâtiment en immeuble à logement.

Participation financière minimale du requérant :

- ✓ Pour les deux volets : la participation financière minimale du requérant au coût total admissible des travaux ne doit jamais être inférieure au tiers (1/3) du coût total des travaux admissibles avant les travaux.

Maximum par bâtiment :

- ✓ Pour les deux volets du présent programme, le bénéficiaire ne peut obtenir qu'une seule subvention par bâtiment;
- ✓ Le montant maximum de subvention pouvant être accordé est de 5 000 \$, à l'exception des travaux visant l'ajout de logement ou le volet recyclage de bâtiment non résidentiel en immeuble à logements où le maximum pouvant être atteint est de 30 000 \$.

Sélection des candidatures :

- ✓ Par tirage au sort jusqu'à ce que le budget soit comblé.

Budget total – Programme de Rénovation Québec (2018-2019) en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les deux volets

Montant versé par la Société d'habitation du Québec : 176 000 \$

Montant versé par la Ville de Saint-Félicien : 176 000 \$

- *Volet rénovation résidentiel : 202 000 \$*
- *Volets rénovation résidentielle visant l'ajout de logement et recyclage visant l'ajout de logement pour bâtiment non résidentiel: 150 000 \$*

Détails pour vous inscrire à ce programme

Pour vous inscrire à ce programme, vous devez vous procurer le formulaire d'inscription disponible soit sur le site Internet de la Ville ou au bureau du Service de l'urbanisme (4^e étage).
*** Contrairement aux années précédentes, il n'est pas nécessaire de fournir les deux soumissions lors de l'inscription. Vous aurez à les fournir si vous êtes sélectionnés lors du tirage au sort.

Demandes reçues à partir du :..... Lundi 17 décembre 2018 à 8 h 30

Date limite de réception des demandes :.. vendredi le 1^{er} février 2019 à 16 h 30
(dépôt du formulaire d'inscription)

Date du tirage au sort (public) : mardi 5 février 2019 à 14 h

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la responsable des programmes de subvention soit :

Madame Cynthia Guay

Service de l'urbanisme, 4^e étage
Téléphone : 418 679-2100, poste 2244
Télécopieur : 418 679-4083
✉ cynthia.guay@ville.stfelicien.qc.ca



PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (2018-2019) DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIE

**Formulaire à compléter et remettre au Service de l'urbanisme (4^e étage)
au plus tard le vendredi 1^{er} février 2019, 16 h 30**

Nom du ou des propriétaires : _____

Adresse de l'immeuble : _____

Adresse postale du propriétaire : _____

Numéro de téléphone : _____

Autres : _____

- Type de volet :**
- Volet Rénovation extérieure
 - Volet ajout de logement – bâtiment résidentiel
 - Volet ajout de logement – bâtiment non résidentiel

Travaux à réaliser : _____

Montant estimé des travaux : _____

Est-ce que le bâtiment principal a déjà bénéficié d'une aide financière? : Oui Non

Si oui, en quelle année : _____

Détail de cette aide financière : _____

Êtes-vous propriétaire-occupant? Oui Non

Les travaux sont-ils débutés? Oui Non

N.B. Les travaux ne peuvent débuter avant la signature des contrats d'engagement et l'obtention de votre permis de construction. Advenant les travaux déjà amorcés, vous ne pourrez être admissibles à ce programme.

Année de construction de la résidence : _____

**** Il est important d'attendre les résultats du tirage au sort qui aura lieu le mardi 5 février 2019 à 14 h à la salle du conseil avant de faire vos demandes de soumission auprès d'entrepreneurs.*

Date d'inscription : _____

Signature du propriétaire

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

Personne ayant reçu la demande : _____

Date de réception de la demande : _____

Description des travaux admissibles au programme : _____

Le bâtiment est-il situé dans le secteur visé? : Oui Non

Commentaires :

Inscription pour le tirage au sort : Oui Non

Signé le : _____

Signature personne responsable